

sur *l'identité québécoise*, ou mon étude « Antisémisme : mythe et images du Juif au Québec » ne sont pas non plus mentionnés<sup>3</sup>.

Ce livre ouvre la voie à un champ d'études qui mérite d'être davantage exploré, dans la mesure où des approches moins consensuelles seraient adoptées, afin de mieux saisir la complexité des rapports existant entre la communauté juive et la majorité francophone du Québec.

Victor Teboul  
Directeur, Tolerance.ca  
victorteboul@videotron.ca

Yvan Lamonde, « *Se soumettre de bon cœur à son mari* » : *le combat d'une femme face à l'autoritarisme marital*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2022, xi, 110 p. 25 \$

Dans ce bref essai, Yvan Lamonde se propose d'examiner le procès en séparation de corps intenté par Marie-Zoé-Aimée Renaud (1844-1915) à son ultramontain de mari François-Xavier-Anselme Trudel (1838-1890), en 1880, à la lumière du procès Guibord qui avait eu lieu dix ans plus tôt. L'auteur estime en effet que la cause *Renaud vs Trudel* ne peut se comprendre qu'en revenant sur les péripéties judiciaires qui ont entouré l'enterrement de l'imprimeur de l'Institut canadien, certains protagonistes – notamment Trudel qui avait défendu la Fabrique aux côtés de Louis-Amable Jetté et Francis Cassidy, et l'un des avocats de la veuve Guibord, Joseph Doure – ayant participé aux deux procès. Et pour comprendre l'affaire Guibord et son procès, il fallait, selon Lamonde, revenir sur l'histoire de l'Institut canadien, si bien que les trois premiers chapitres de l'ouvrage (sur six) lui sont consacrés, Zoé-Aimée ne faisant son entrée en scène qu'à leur suite.

De fait, ces trois premiers chapitres permettent de revenir sur les plaidoiries de Doure et de Trudel lors du premier procès Guibord et de mettre en évidence leurs positions et divergences idéologiques sur la question des rapports entre l'Église et l'État. Fallait-il pour autant y consacrer le tiers de l'ouvrage ? La question se pose même si on doit reconnaître que l'A. est ici à son meilleur, sa vaste connaissance du sujet lui permettant de le survoler sans effort apparent, dans un style enlevé, presque télégraphique par moment, qui capte l'attention. On sent que Lamonde s'est fait plaisir en revenant sur toute l'affaire et en insistant, sur un ton parfois caustique, sur les arguments

---

3. Victor TEBOUL, *Les Juifs du Québec : In Canada We Trust. Réflexion sur l'identité québécoise*, Rouyn-Noranda, L'ABC de l'édition, 2016, 273 p. ; Victor TEBOUL, « Antisémisme : mythe et images du Juif au Québec », *Voix et images du pays*, 9, 1 (1975), p. 87-112 [en ligne] : <https://www.erudit.org/fr/revues/vip/1975-v9-n1-vip2452/600298ar/>

avancés par Doutré et Trudel, tout en s’amusant, au passage, des remarques du juge Charles Mondelet à ce dernier (« Il importe peu ici de savoir où sont les clés de l’Église ; il s’agit de savoir qui a les clés du cimetière » [p. 17]).

On entre donc dans le chapitre quatre bien informé des antécédents et positions des deux avocats qui se trouveront de nouveau en cour, Doutré, contre toute attente, ayant été choisi par Zoé-Aimée pour la défendre contre son mari. Ce chapitre permet de faire plus large connaissance avec cette dernière, sa famille, mais aussi d’entrer au cœur du conflit entre les deux époux mariés en séparation de biens (quoique la chronologie ne soit pas toujours très claire), de se pencher sur les raisons de leurs désaccords et sur leurs tentatives de réconciliation préalables au procès. Surtout, on trouve dans ce chapitre la liste des 43 griefs que François-Xavier entretient à l’encontre de Zoé-Aimée et qu’il a pris soin de coucher par écrit afin qu’elle se corrige. Document probablement unique en son genre, il témoigne, comme le dit joliment Lamonde « des attentes d’un ultramontain ultramonté » (p. 44) envers son épouse, les divers articles, pour l’essentiel, exigeant une soumission totale, complète, absolue de Zoé-Aimée en toute chose et en toute matière, y compris domestique. Dans cette liste on trouve nombre de reproches concernant les dépenses supposément somptuaires de Zoé-Aimée, son incompetence en ce qui concerne l’éducation de leurs quatre fils, mais aussi son refus d’accomplir son devoir conjugal, ce qui semble bien être le motif principal de sa demande de séparation de corps. Tout aussi frappant que les griefs du mari est le fait que peu de témoins prennent le parti de cette femme, y compris ses frères. En fait, même son avocat n’a pas l’air convaincu de sa cause puisqu’il a recommandé à sa cliente de retourner vivre avec son mari quand elle s’est vu refuser la garde de ses enfants (p. 57).

À raison, Lamonde voit dans les 43 griefs de Trudel contre sa femme, qu’il reproduit *in extenso*, un condensé de « l’ultramontanisme conjugal » (p. 54), incarnation extrême du patriarcat ; de son côté, le témoignage de Zoé-Aimée qui dure 4 jours et fait plus de 200 pages est beaucoup plus rapidement survolé, si bien qu’on a l’impression que sa voix n’est finalement pas vraiment entendue. Dans une perspective d’histoire intellectuelle et culturelle, le chapitre 5 tente de mieux comprendre la révolte de Zoé-Aimée en la reliant à la montée du libéralisme bourgeois et à l’accès des femmes à la lecture et à l’écriture, à la sociabilité urbaine (notamment les salons) et domestique, et à leur engagement social et même politique, par exemple lors des Rébellions, ce qui leur aurait permis de s’autonomiser et de s’affirmer. Mais comme le souligne lui-même l’auteur, Zoé-Aimée « n’est pas de cette mouvance intellectuelle, artistique, littéraire » (p. 89). Pourquoi alors y consacrer tout un chapitre ? Au final, c’est-à-dire au chapitre 6 qui fait à peine sept pages et ressemble davantage à une conclusion, Lamonde juge que Zoé-Aimée, loin d’être folle comme on a essayé de la dépeindre, s’est plutôt

lancée dans une tentative désespérée de se libérer d'un tyran domestique obnubilé par son intégrisme religieux et ses lubies théocratiques. Elle a toutefois été déboutée en cour, le jugement, auquel elle a dû obtempérer, l'obligeant à retourner vivre avec ce dernier.

De l'avis de Lamonde, il s'agit d'un bien drôle de procès, intenté sans motif clairement identifiable et sans véritable chance d'être gagné. Au point où il se demande pourquoi Doure a accepté de défendre Zoé-Aimée, l'hypothèse qu'il aurait voulu embarrasser Trudel, son vieil adversaire, en exposant publiquement ses déboires conjugaux, lui paraissant peu crédible. De ce drôle de procès, on pourrait dire que Lamonde a tiré un bien drôle de livre qui, au terme d'une démonstration quelque peu tortueuse, et sans trop s'embarrasser de références à l'historiographie (l'ouvrage ne comprend pas de bibliographie), nous laisse sur des questions sans réponses et sur le net sentiment que ce procès a servi de prétexte à l'auteur pour revenir sur ses thèmes de prédilection.

Denyse Baillargeon  
Département d'histoire  
Université de Montréal  
denyse.baillargeon@umontreal.ca

Jean-François Laniel et Jean-Philippe Perreault, dir., *La laïcité du Québec au miroir de sa religiosité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2022, 266 p. 22 \$

Ce collectif est né d'une inquiétude de Laniel et Perreault. Comment expliquer que, dans le débat sur la laïcité, les sciences religieuses soient si peu entendues dans l'espace public? Les spécialistes de ce champ ont pourtant produit une abondante réflexion. Mais si les Québécois sont sourds à ce discours, c'est parce que leur «religiosité», définie comme leur «rapport à la religion et au religieux» (p. 6), est faite soit d'indifférence, soit d'incompréhension, soit d'hostilité larvée ou déclarée.

Dans le but de mieux asseoir la légitimité sociale et universitaire des sciences religieuses, les codirecteurs ont donc souhaité «interroger le social par la lorgnette du religieux» (p. 3), lire le social à partir des approches et des référents de leur discipline. Exactement comme le font les historiens, politologues, juristes ou sociologues.

Cela les conduit à poser deux hypothèses. 1) La laïcité est une question religieuse. La forme que prend la laïcité au Québec s'explique par notre rapport collectif à la religion dans le présent ainsi qu'à notre passé religieux. 2) «La laïcité, dans sa volonté de neutraliser la religion, n'est pas neutre» (p. 7): puisqu'elle repose sur une certaine conception du bien et du mal,